

9. REMPLACEMENT DE CHAUDIERES SUR LE PATRIMOINE OPH – LANCEMENT DE L'OPERATION

Suite à la parution de l'arrêté du 31 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2014, relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie, le volume de certificats sur certaines fiches d'opérations standardisées avait été bonifié, tel que les chaudières fonctionnant au gaz, pour tout engagement effectué avant le 31 décembre 2021, et sans limite de date d'achèvement.

Par délibération du 7 décembre 2020, le conseil d'administration avait décidé de la mobilisation de ce dispositif coup de pouce et de lancer l'opération couvrant 568 chaudières.

Cependant, à la suite du changement de cap du gouvernement imposant une fin des travaux au 30 septembre 2021 par arrêté du 13 avril 2021, et à la suite de difficultés conjoncturelles principalement liées à la Covid frappant les entreprises et les chaînes de production, l'opération n'a pu recevoir d'offre convenable en phase avec cet arrêté.

Face à la carence de candidats et l'urgence de traitement de certains sites, il a été pour cela privilégié un traitement par marchés séparés sur une faible volumétrie compte tenu des délais impartis liés au bénéfice de CEE. Ont ainsi été traités dans le cadre de l'opération coup de pouce le site de Franchet d'Esperey composé de 39 logements et 10 Pavillons individuels.

Un nouveau planning de remplacement a été établi en fonction du vieillissement des équipements, étalé sur trois ans.

Ainsi, dans le cadre des travaux d'investissement du patrimoine de l'OPH de la CACM, il est prévu au titre des exercices 2022/24 de remplacer 403 chaudières individuelles mixtes fonctionnant au gaz selon les tranches et adresses suivantes :

2022/2024	ADRESSES	TTC
Tranche ferme	PAVILLONS LARDAILLE 84 logts	250 000
	COLLECTIF BLD LECLERC 112 logts	336 000
	40 THERON PERIE 5 logts	37 000
Tranche conditionnelle 1	COLLECTIFS BOULEVARD DE LATTRE ET ARTILLERIE 138 logts	410 000
	12/14/16 EMPARE et 28/34/36 M DUCOMMUN 17 logts	41 000
	LES HAUTS DE PALIQUE 18 logts	54 000
Tranche conditionnelle 2	PAVILLONS LECLERC ET GIRAUD 18 logts	48 000
	10 GABAROU et 19 THOMAS 11 logts	30 000

Cette opération d'un montant total de 1 152 000 TTC traitée sur trois ans, serait financée par fonds propres et pourrait bénéficier :

- D'une valorisation au titre des certificats d'économies d'énergie
- D'un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, applicable aux travaux améliorant la qualité énergétique des logements.
- D'une aide de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet au titre de la rénovation énergétique des logements, sous réserve d'éligibilité.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2022

Application agréée E-legalite.com

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES
- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 20 avril 2022 à 14h30

Délibérations de : 1 à 12
Présents : 15
Pouvoirs : 6
Votants : 21

Etaient présents :

Mesdames Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER, Yolande ALBERT,
Geneviève AMEN, Janine BARENS, Jeanine CAYSSEL
Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Rinaldo PUGLISI, Bernard AUDOURENC,
Christian NOCAUDIE, Siegfried FRANZ, Vincent COLOM, Serge SERIEYS

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Marie-Claude FAURE
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Viviane DUPUY
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Rinaldo PUGLISI
Monsieur Xavier BORIES à M. Pascal BUGIS
Mme Baya ALGAY à Madame Geneviève AMEN
Monsieur Roger ISABET à Madame Yolande ALBERT

Etait excusé

Monsieur Laurent MONS

Etait absente

Madame Clotilde FURINI

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Maéva HERLEM, secrétariat de direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Madame Marielle PERRON, Commissaire aux comptes SEMAPHORES

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2022

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'accepter le plan de financement proposé ci-dessus et lancer l'opération,
- D'autoriser le Directeur général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du 18 décembre 2013.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte le plan de financement proposé ci-dessus et lance l'opération,
- Autorise le Directeur général à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier conformément à la délibération du 18 décembre 2013.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 20 avril 2022



Le Président,


Pascal BUGIS

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2022

Application agréée E-legalite.com

CA 20/4/22



REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-081-502273329-20220420-020422_9-DE